

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 54

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action sociolinguistique et alphagarde : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Maison pour Tous - Centre Social Kleber FAIL

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413319866**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et ,à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas, il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite association.

Dans ce cadre l'association FAIL Maison pour Tous – Centre Social Kléber propose l'action intitulée « **Action socio- linguistique et Alpha-garde** » sur l'ensemble du territoire marseillais et principalement sur les 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements. Elle concerne 30 parcours dont 27 en faveur de bénéficiaires du RSA (BRSA) pour un total attendu d'heures d'accompagnement de 14 175 heures.

Cette action a pour objectif l'accompagnement d'environ 50 BRSA, compte tenu de la personnalisation du parcours fonction et de l'organisation en entrées et sorties permanentes. Elle prévoit également d'accueillir jusqu'à 7 enfants âgés de 2 à 3 ans dont les parents suivent l'action.

La problématique linguistique est prégnante sur le territoire des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Marseille. La Maison pour Tous-Centre Social Kléber répond aux besoins de la population du territoire dans divers domaines (culture, loisir, logement et insertion) et porte depuis plusieurs années des actions linguistiques à visée d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Suite au constat établi concernant la difficulté que rencontraient les référents sociaux pour orienter les parents de jeunes enfants non scolarisés sur les actions de formation proposées, un mode de garde innovant a été adossé à l'action linguistique depuis 2012.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat fort avec la Délégation Service Public de la petite enfance de la Ville et la CAF.

✓ **Le volet linguistique** du projet consiste à aider les bénéficiaires du RSA d'origine étrangère, ne maîtrisant pas la langue française orale et écrite avec pour objectifs :

- l'autonomie des personnes adultes dans leurs démarches ;
- l'autonomie dans leurs déplacements ;
- une meilleure maîtrise de la langue française au travers de divers outils ;
- la construction d'un projet personnel.

L'action propose 2 niveaux linguistiques :

- niveau 1 : communication orale possible - en difficulté sur la lecture et l'écriture de base ;
- niveau 2 : communication orale possible- en difficulté sur l'orthographe/grammaire, le vocabulaire et la rédaction.

Une semaine type est constituée de :

- 2 ateliers français écrit ;
- 1 atelier sur de l'outil informatique,
- 1 atelier arithmétique/logique,
- 1 atelier sorties/appropriation de l'environnement /culture générale.

Les stagiaires intègrent cette action suite aux tests et bilan établis par la Plateforme Accueil Diagnostic Coordination linguistique.

La durée moyenne de formation est de 525 heures sur 35 semaines à raison de 15 à 21 heures par semaine.

Au terme de la formation ou en fonction de leurs acquis linguistiques, les stagiaires peuvent se présenter au diplôme DILF (Diplôme Initial de Langue Française) ou DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française).

✓ **Le volet mode de garde ponctuel** (5 demi-journées par semaine) permet de faciliter l'accès à cette action et de mobiliser un public essentiellement féminin pour :

- faire accéder et participer les parents à une action linguistique (la formation dispensée constitue un premier palier dans leur parcours d'insertion sans attendre la scolarisation de l'enfant l'année suivante) ;
- mettre en place une étape fondamentale dans le parcours d'insertion des parents en créant une opportunité de se projeter dans une dynamique à visée professionnelle (respect du cadre, respect du rythme et engagement dans la durée) ;
- rendre davantage autonome les parents dans la gestion de la vie quotidienne ;
- renforcer la fonction parentale à travers la responsabilisation du parent facilitant et à ce titre l'épanouissement de l'enfant ;

- acquérir des connaissances de base afin d'accompagner le parcours scolaire de l'enfant et davantage s'y investir.

Le bilan final de l'action 2015 atteste les éléments suivants :

- 58 personnes ont été accompagnées dont 6 hommes et 52 femmes ;
- 16 d'entre elles (et 16 enfants âgés de 2 à 3 ans) ont été concernées par l'action alpha garde ;
- 34 personnes ont intégré le niveau 1 base et 24 le niveau 2 d'orthographe ;
- 5 BRSA ont intégré le niveau 2 au cours de l'action grâce à leurs progrès rapides ;
- 10 BRSA ont réussi le DELF.

Sur les 25 personnes ayant terminé l'action, 12 ont eu un parcours dynamique :

- 1 personne a accédé à un emploi ;
- 5 personnes ont intégré un accompagnement socio-professionnel ;
- 4 participants ont poursuivi leur parcours linguistique dans une autre action dans le cadre d'une progression de leur apprentissage ;
- 2 personnes sont dans une démarche active de recherche d'emploi.

Le travail avec les partenaires réseau a généré un enrichissement de l'action par divers ateliers axés sur les thèmes de la santé, de l'environnement ou du logement.

Des sorties ont été réalisées à la découverte du territoire et un lieu dédié à l'informatique a été créé et mis à la disposition des stagiaires afin de les aider dans la dématérialisation de leurs démarches auprès de la CAF, de Pôle Emploi.

Sur le volet alphagarde, une conteuse est prévue une fois par mois dans le cadre de l'action « Lire, écrire et grandir » financée par la CAF. Forte de cette opportunité, les mères ont pu mener une activité lecture avec leurs enfants.

Le bilan intermédiaire de l'action 2016 arrêté au 17 octobre 2016, atteste que 31 personnes ont participé à l'action au cours des 7 premiers mois d'intervention et que 10 d'entre elles ont bénéficié de l'action alphagarde.

Sur les 18 personnes ayant terminé l'action, 11 ont eu un parcours dynamique :

- 1 personne a accédé à un emploi ;
- 1 personne est salariée dans une entreprise de travail temporaire d'insertion ;
- 1 participant a intégré une formation qualifiante ;
- 6 personnes ont intégré une action linguistique à visée professionnelle ;
- 2 personnes ont été orientées vers une action d'insertion sociale.

Concernant les acquis linguistiques, :

- 3 BRSA ont, grâce à leurs progrès, changé rapidement de niveau linguistique au cours de l'action ;
- 3 BRSA ont bénéficié, à la fin de leur parcours de 525 heures, d'un renouvellement sur le niveau 2.

Les différents ateliers linguistiques, informatique permettent une meilleure autonomie des personnes dans leur vie quotidienne et dans leurs relations avec les administrations. Le travail sur l'expression orale leur permet de s'adapter à diverses

situations de la vie quotidienne comme une réunion parents-professeurs mais aussi la présentation à un entretien de travail.

En parallèle, un travail est mené sur la mobilité, la gestion des priorités, les freins culturels, la séparation mère-enfant.

Au niveau du volet alphagarde, un important travail a été déployé par la structure sur la communication en français des enfants, ce qui a permis à ceux entrant en maternelle en septembre de s'adapter parfaitement.

Cette action est très utilisée et reconnue par les différents partenaires du territoire : les MDS, les Lieux d'Accueil, Pôle emploi et également la CAF.

L'action constiTue, en effet, le moyen pour les parents monoparentaux de préparer l'entrée de leur enfant à la maternelle tout en bénéficiant d'une action linguistique qui leur permet de se projeter sur une suite de parcours.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder à la Maison Pour Tous Centre Social Kleber-Fail une subvention d'un montant de **60.200,00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de places	Montant de l'aide du Département 2017 Cofinancement Montant financé l'année précédente	N° Dossier N° GSUB Date CTD Projet
Maison pour Tous Centre Social Kleber-Fail <u>adresse</u> siège social : Ligue de l'Enseignement Fédération des Amis d'Instruction Laïque 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille <u>Nom de la Présidente</u> : Madame Suzanne GUILHEM	01/03/2017 au 28/02/2018	Marseille Et principalement le Pôle 2 (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arr.)	30 parcours dont 27 en faveur d'environ 50 BRSA	60.200,00 € <u>Cofinancements</u> : CUCS : 8.000,00 € CAF : 8.936,00 € Ville : 9.939,00€ <u>Montant attribué l'année précédente</u> : 60.200,00 € pour 50 BRSA (27 parcours)	2016.11/189 INS 000729 09/12/2016 Renouvellement de la convention 2016

Le budget prévisionnel de l'action est de 87.075,00 € ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 75.274,00 €, soit 1,83 ETP d'intervenant, 0,06 ETP d'accueil /secrétariat et 0,04 ETP d'encadrement ;
- les frais de fonctionnement à hauteur de 11.801,00 €.

La participation de la collectivité est de 60.200,00 € soit 69% du budget pour un nombre de bénéficiaires de RSA représentant 90% des personnes accompagnées, ce qui donne un plan de financement cohérent.

L'action est cofinancée par la Ville pour 9.939,00 €, le CUCS pour 8.000,00 € et la CAF pour 8.936,00 € principalement au titre de la garde d'enfants.

Cette dépense d'un montant total de 60.200,00 € sera imputée sur le chapitre 017 du budget départemental 2017.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL